

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AUX POSTULATS DE F. RAPINI « UNE NOUVELLE PISCINE SUR LE TERRITOIRE ROLLOIS ? » ET DE D. BIDLINGMEYER « UNE RÉFLEXION SUR LA VOLONTÉ DE LA COMMUNE ET LES OPPORTUNITÉS ENVISAGEABLES POUR OFFRIR À LA POPULATION UNE PISCINE MUNICIPALE »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 10.12.2024, votre Conseil prenait connaissance du postulat de Monsieur le Conseiller communal D. Bidlingmeyer invitant la Municipalité à réfléchir sur différentes options au sujet d'une piscine à Rolle : la réparation de la structure actuelle, sa rénovation lourde ou la création d'une nouvelle infrastructure.

Dans une séance plus récente, le 10.03.2026, vous avez validé pour renvoi à la Municipalité le postulat de Monsieur le Conseiller communal F. Rapini qui demande une évaluation de la faisabilité de construire une piscine dans le cadre du plan d'affection « Les Vignes » prévoyant entre autres un gymnase.

Par la présente réponse, la Municipalité tient à porter à la connaissance du Conseil l'ensemble des décisions et des actions concrètes qu'elle a menées depuis le début de la législature sur ce dossier. Car si les postulats pouvaient laisser penser que la Municipalité aurait fait preuve d'inertie face au vieillissement de la piscine du Martinet, la réalité est toute autre : ce dossier a été suivi avec constance et détermination, dans un contexte intercommunal complexe qui a imposé plusieurs pivots stratégiques successifs.

Dès le début de la législature, la Municipalité s'est interrogée sur le devenir de la piscine du Martinet et sur la nécessité de maintenir une piscine publique sur le territoire communal afin de permettre à la population riveraine d'apprendre à nager dans les meilleures conditions.

Depuis 2021, la Municipalité a activement mené des investigations sur divers sites alternatifs pour accueillir une nouvelle piscine, avant de se rallier, au printemps 2025, au projet de rénovation complète de la piscine du Martinet porté par l'Association intercommunale Enfance & Jeunesse (ENJEU) – solution qu'elle juge la plus pertinente sur les plans économique et écologique.

1 INTRODUCTION

La piscine du Martinet, construite dans les années 1970, joue un rôle central dans l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire et extrascolaire, mais aussi dans la vie associative rolloise et la promotion du sport et de la santé. Ceci n'est plus à démontrer.

Depuis plusieurs années, de nombreuses interventions techniques ont été nécessaires afin de maintenir l'exploitation de cette piscine.

En 2019, à la suite d'un audit sur l'état du bâtiment Martinet B, avec une attention particulière portée aux installations techniques et à la piscine, il était devenu évident que cette dernière ne pouvait pas continuer à être simplement entretenue, mais qu'elle devrait, soit subir une rénovation complète, soit faire l'objet d'un nouveau projet de construction ailleurs.

Après différentes études menées par ENJEU, il est alors envisagé de déplacer la piscine à Perroy, dans le cadre du centre sportif et scolaire intercommunal. La piscine du Martinet devait alors être maintenue aussi longtemps que possible, idéalement jusqu'à l'ouverture du centre sportif de Perroy puis être transformée en salles de classe et autres infrastructures nécessaires pour le fonctionnement du site scolaire du Martinet.

Ce projet représentait une solution logique et ambitieuse : mutualisation des investissements et des charges d'exploitation, infrastructure neuve aux normes contemporaines, libération de surfaces scolaires précieuses au Martinet, et suppression à terme du bâtiment F temporaire. À ce moment-là, il n'était donc plus justifié d'investir massivement dans une infrastructure destinée à être prochainement remplacée.

Or, au fil des années, le projet de Perroy a subi des délais administratifs significatifs. En effet, la Commune de Perroy étant engagée dans la mise à jour de son PACom (plan d'affectation communal), aucun projet ne pouvait voir le jour avant la validation de celui-ci.

2 RÉPONSE AUX POSTULATS

Dès que la Municipalité de Rolle a acquis la conviction que le projet de piscine à Perroy ne pouvait plus être considéré comme une solution fiable à court ou moyen termes, elle a immédiatement engagé une réflexion autonome sur les alternatives possibles pour maintenir une piscine sur le territoire rollois.

Dès 2022, la Municipalité a procédé à une analyse systématique des parcelles susceptibles d'accueillir une nouvelle piscine sur le territoire rollois. Plusieurs sites ont été étudiés ; pour chacun, les partenaires potentiels ont été sondés afin d'évaluer concrètement la faisabilité. Toutes les parcelles communales ont été passées au crible, et d'autres pistes sur des parcelles privées actuellement hors zone à bâtir ont été explorées.

2.1 MAUPAS

Le site du Maupas a été examiné en priorité en raison de sa localisation et de son affectation en zone d'utilité publique. Malheureusement, la mise à jour de la lisière forestière ayant diminué fortement les capacités constructibles de cette parcelle communale, l'analyse a rapidement révélé que la surface disponible est nettement insuffisante pour accueillir une infrastructure aquatique aux normes actuelles. Ce site a dû être écarté.



2.2 GARE NORD-SCHENK

La surface dévolue à l'équipement public du futur quartier Gare Nord-Schenk a également été évaluée. Toutefois, la même conclusion s'est imposée : les surfaces disponibles ne permettent pas d'y loger une piscine couverte répondant aux besoins scolaires et associatifs de la Commune. Ce site a dû être écarté.

2.3 LES VIGNES

Le secteur « Les Vignes », dont le plan d'affectation en cours d'élaboration intègre notamment un gymnase, a fait l'objet d'une analyse plus approfondie. La question de l'intégration d'une piscine dans ce projet a été explicitement abordée avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) du canton de Vaud ; celle-ci n'a pas fermé la porte à cette éventualité.

Toutefois, plusieurs contraintes importantes limitent la pertinence de cette option. D'une part, le gymnase prévu s'inscrit déjà de manière très ajustée dans l'emprise disponible sur cette parcelle ; une piscine devrait vraisemblablement être enterrée, ce qui augmenterait considérablement les coûts de construction. D'autre part, le stationnement et les accès soulèvent de grandes incertitudes pour l'accueil d'une infrastructure intercommunale qui génère aujourd'hui au Martinet un trafic considérable.

Cette piste n'a pas été exclue, mais une alternative plus appropriée serait la bienvenue.

2.4 PARCELLES PRIVÉES

Finalement, la Municipalité a également intégré à sa réflexion certaines parcelles actuellement privées et hors zone à bâtir, qui pourraient à terme faire l'objet d'une réaffectation en zone d'équipement public. Cependant, les échanges avec les instances cantonales confirment qu'un tel projet doit impérativement démontrer une importance régionale pour être justifié au sens du Plan directeur cantonal (PDCn). À cet égard, le Canton achève actuellement une étude pilote dans le district de Lavaux-Oron afin de définir une nouvelle méthodologie. Les résultats de cette étude et la communication des nouveaux critères de justification pour le développement de telles installations sont attendus pour le second semestre 2026.

Cette piste demeure cependant un projet à très long terme, impliquant des procédures d'affectation complexes et des délais incompatibles avec le vieillissement de la piscine du Martinet.

2.5 MARTINET

Au printemps 2025, l'Association intercommunale Enfance & Jeunesse, qui gère la piscine du Martinet depuis 2013, a pris la décision de maintenir la piscine à son emplacement actuel et de procéder à sa rénovation complète, sur la base d'un rapport approfondi.

La Municipalité s'est alors pleinement ralliée à cette orientation et a suspendu ses investigations sur des sites alternatifs. Ce ralliement n'est pas un renoncement : c'est un choix délibéré, fondé sur une analyse rigoureuse des alternatives disponibles et sur des aspects économiques et écologiques déterminants.

La rénovation complète de la piscine du Martinet, estimée à environ CHF 3.5 Mios, représente l'option la plus compétitive financièrement. Une construction neuve sur un autre site impliquerait des coûts nettement supérieurs : acquisition ou mise en zone du terrain, nouvelles infrastructures d'accès et raccordements, coûts de construction



intégraux sans possibilité de valoriser les structures existantes. La rénovation du Martinet permet de s'appuyer sur une structure en place, des raccordements aux réseaux existants et un système de chauffage opérationnel. Par comparaison, ces dix dernières années, les constructions neuves de piscines publiques avec bassin de 25 m dans le canton de Vaud ont coûté entre 10 et 15 Mio, sans compter les coûts de planification ni d'achat du foncier.

Sur le plan environnemental, la rénovation est également préférable à une nouvelle construction. Valoriser le patrimoine bâti existant limite significativement l'empreinte carbone. La rénovation permettra également d'intégrer les normes d'efficacité énergétique actuelles et d'envisager un raccordement au réseau de chauffage à distance. Ces considérations s'inscrivent pleinement dans la politique climatique que la Commune s'est fixée.

3 CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité confirme sa volonté de maintenir une piscine sur le territoire rollois. Les démarches accomplies depuis 2021 témoignent d'ailleurs du caractère constant de cet engagement. Au regard des analyses effectuées, les sites identifiés, dont « Les Vignes », présentent des solutions moins pertinentes que la rénovation de la piscine du Martinet dans le contexte actuel. La Municipalité ne ferme pas ces portes pour l'avenir, mais elle considère que la priorité immédiate doit être donnée au projet de rénovation d'ENJEU.

La Municipalité s'engage :

- à suivre toutes les opportunités pour le développement d'une nouvelle piscine intercommunale, en restant attentive aux futures directives cantonales,
- à soutenir activement le projet de rénovation piloté par ENJEU,
- et à défendre les intérêts de Rolle dans le cadre intercommunal.

Rolle est une commune lacustre fière de son identité. La Municipalité a la volonté ferme de maintenir une piscine sur son territoire - non parce que des postulats le demandent, mais parce qu'elle a activement œuvré dans ce sens depuis le début de la législature. Le projet de rénovation du Martinet, fruit d'une analyse rigoureuse et d'un partenariat intercommunal solide, est la réponse concrète et responsable à cette ambition.

Adopté par la Municipalité en séance du 20 avril 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst